

diatement de renoncer à ces droits de dumping qu'il se propose d'imposer à partir du 31 mai.

La seconde question que j'aimerais discuter brièvement, car j'espère finir avant six heures, a trait à la déclaration que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a faite, lundi soir. Il a déclaré qu'au cours de cette année nous dépenserions 1,600 millions de dollars pour la défense nationale. Il est presque impossible aux députés de l'opposition qui n'ont pas participé aux diverses conférences relatives au Traité de l'Atlantique-Nord, qui n'ont pas assisté aux entretiens militaires, de savoir si ce montant est trop élevé ou s'il est insuffisant. Il nous faut donc accepter la parole du ministre quand il nous dit qu'une telle dépense est essentielle.

Nous avons accepté sa parole, très bien, mais nos concitoyens s'attendent ensuite à ce que nous examinions consciencieusement les détails de toutes les dépenses prévues, afin de nous assurer que le contribuable en a pour son argent. L'an dernier, le ministre des Finances (M. Abbott) a dit:

Je crois que le public est en droit de s'attendre à ce que les membres du Parlement exercent une vigilance constante et scrutent à fond la conduite du Gouvernement, afin de prévenir le gaspillage et le double emploi.

Lundi soir, le ministre de la Défense nationale a ajouté que 80,000 contrats avaient déjà été adjudés. L'examen de 80,000 contrats représentera une très lourde tâche, mais il est de notre devoir de faire au moins un effort. A l'instar de ceux qui ont déjà pris part au débat, je crois que seul un comité spécial de la défense pourrait accomplir cet effort. J'espère qu'un comité de cette nature sera institué. La plupart des membres de notre groupe partagent ce désir. Toutefois, si ce comité n'est pas institué, nous devrions avoir quelque autre moyen de procéder à cet examen. Pour ma part, je ne pense pas que le Gouvernement ait beaucoup de choses à cacher. Néanmoins, il semble éprouver tant de répugnance à instituer ce comité spécial de défense que bien des gens ne savent que penser. Si nous ne pouvons obtenir la formation de ce comité spécial, nous devons peut-être nous en remettre au comité des comptes publics.

Il m'a fort plu d'entendre le premier ministre (M. St-Laurent) dire, l'autre jour,—c'est du moins ce que j'ai compris,—que les membres de l'opposition auraient l'occasion, au comité des comptes publics, d'examiner les dépenses effectuées aux fins de la défense. Comme en fait foi la page 117 des *Débats*, voici ce qu'il a dit:

Les membres de la Chambre, y compris ceux de l'opposition, pourront, au sein du comité des comptes publics, scruter toutes les dépenses qui ont été effectuées.

[M. Thatcher.]

Je veux croire que le premier ministre instruira de cette déclaration le président du comité et les autres libéraux qui en font partie. Car l'an dernier, le ministre des Finances (M. Abbott) a fait une déclaration identique. Elle est consignée au compte rendu, page 2049:

Je signale aux députés que le comité des comptes publics est une commission parlementaire permanente...

...Tout député et, en particulier, tout membre de l'opposition peut, au comité des comptes publics, interroger à loisir n'importe quel sous-ministre ou fonctionnaire de tout ministère sur les détails de ce ministère.

C'est ce qu'a dit le ministre l'an dernier. Toutefois, quand nous avons constitué le comité, les députés ont demandé une foule de renseignements qu'ils n'ont pu obtenir. Les députés de l'opposition ont réclamé la convocation de témoins, le dépôt de renseignements et la déposition des comptes publics. Ils ont demandé une foule de choses sans beaucoup de résultats. On ne cessait de passer outre à nos demandes et on refusait toujours de nous présenter les comptes publics mêmes. Le comité, je crois, a siégé pendant trois mois avant d'en arriver aux comptes publics.

Une autre chose encore. L'an dernier, le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) a demandé que le comité soit chargé expressément d'examiner les dépenses de la défense nationale. Et pourtant, au cours de ces trois mois, en dépit de plusieurs demandes à cette fin, nous n'avons pas réussi à faire présenter au comité l'état des dépenses de la défense nationale. J'espère que le ministre nous garantira que cela ne se répétera pas. Qu'on me permette de le dire, les Canadiens veulent que ces dépenses soient étudiées à fond. Si le Gouvernement est également sincère en prétendant tenir à ce qu'elles le soient, je compte qu'il convoquera le comité des comptes publics, si tel doit être le comité, et qu'il le convoquera prochainement. Il serait peut-être sage de ne pas perdre autant de temps que d'habitude à interroger M. Sellar. Venons-en immédiatement aux dépenses de la défense nationale, et demeurons-en là.

L'autre soir, le député de Québec-Sud (M. Power) se disait opposé à l'idée de faire comparaître les chefs d'état-major devant un comité parlementaire. Je me reconnais peu versé dans les questions militaires; mais je crois bien me séparer du député de Québec-Sud sur cette question. Ces chefs d'état-major, si au courant des affaires militaires, sont des spécialistes. Ce sont eux qui devraient renseigner le Parlement sur les questions de défense. A eux de nous dire ce qui se fait, comment et pourquoi cela se fait, et si, oui ou non, nous obtenons toute la valeur